



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Le réseau aéroportuaire français est un capital d'avenir**

La remise du rapport du Conseil Supérieur de l'Aviation Civile (CSAC) sur le maillage aéroportuaire a fait resurgir les vieux débats sur le nombre et le coût des aéroports en France.

Et pourtant les chiffres sont là : la France compte 1 aéroport pour 10 000 km<sup>2</sup> alors que le Royaume-Uni compte 1 aéroport pour 5 300 km<sup>2</sup> et l'Italie 1 aéroport pour 9 000 km<sup>2</sup>. Les aéroports coûtent peu aux finances publiques – 2,5% des investissements publics dans les infrastructures de transport-, alors qu'ils génèrent 82 milliards d'euros de retombées économiques !

Le « serpent de mer » du nombre d'aéroports ne permet pourtant pas de saisir la réalité de la France aéroportuaire d'aujourd'hui. Il occulte le dynamisme de nombreuses plateformes de petite taille, propriétés des collectivités locales. Si la question sur le nombre d'aéroports en France est peu pertinente, celle de leur vocation l'est en revanche beaucoup plus. Le trafic passager ne résume pas à lui seul les réalités économiques des aéroports français. Le réseau aéroportuaire répond en effet aux besoins, variés, de tous les utilisateurs du mode aérien et de tous les acteurs de l'industrie aéronautique française.

Au sein du réseau aéroportuaire français coexistent des aéroports tournés essentiellement vers le trafic commercial, des plateformes spécialisées dans l'aviation générale et d'affaires et dans des missions de service public (évacuation sanitaire, transport d'organes, secours en montagne...), et des aéroports de proximité où l'on trouve la plupart des activités aéronautiques. Certains sites aéroportuaires sont tout autant des plateformes industrielles et logistiques à vocation aéronautique que des plateformes dédiées au transport aérien.

Le réseau aéroportuaire français dans son ensemble est un capital d'avenir. Les aéroports de proximité et les plateformes spécialisées jouent au sein de ce réseau tout leur rôle au service de l'attractivité et de l'aménagement des territoires. La préservation de ce réseau permettra à notre pays de relever les défis d'un trafic aérien en pleine croissance. C'est aussi un enjeu stratégique de maintien en France des activités aéronautiques et de leurs emplois.

Force est de constater qu'un certain nombre de mutations récentes fragilisent le modèle économique des aéroports de proximité et des plateformes spécialisées :

- Le transfert de charges par l'Etat aux collectivités locales propriétaires
- La suppression de services publics pour raison budgétaires
- La mise en œuvre de réglementations de plus en plus strictes, complexes et coûteuses

Si rien n'est fait, c'est la pérennité même d'un grand nombre d'aéroports de proximité et d'aéroports spécialisés qui est menacée.

Au titre de l'aménagement du territoire, le modèle économique des aéroports de proximité et des plateformes spécialisées doit être sauvegardée. Aussi l'UAF entend-elle travailler à :

- Pérenniser, réformer et simplifier le dispositif européen des aides d'Etat
- Maîtriser l'impact économique du désengagement de l'Etat

- Favoriser le développement de politiques aéroportuaires au niveau régional dans un souci de coordination et de rationalisation de l'utilisation des fonds publics.

A la sortie du rapport du CSAC, Jean-Michel VERNHES, Président de l'UAF, a déclaré : « *La bonne question à se poser est bien celle de la vocation de chaque plateforme aéroportuaire. Au regard des enjeux d'aménagement du territoire, les financements publics des aéroports ont toute leur pertinence et leur légitimité. Il revient aux pouvoirs publics – Etat et collectivités- de mettre en place ces financements publics dans une stratégie aéroportuaire clairement définie et assumée. Les pouvoirs publics français doivent peser de tout leur poids à Bruxelles pour que les dispositifs d'aide d'Etat soient pérennisés, réformés et simplifiés* ».

**A propos de l'UAF :** Avec plus de 150 adhérents, l'Union des Aéroports Français (UAF) est l'organisation professionnelle des aéroports français, quelles que soient leur taille et leur spécialité.

Elle a pour principale mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens. L'UAF est membre associé de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) et de l'Airports Council International (ACI Europe).

Les aéroports membres de l'UAF accueillent chaque année : 186 millions de passagers, 5,2 millions de mouvements d'aéronefs et 2,5 millions de tonnes de fret. Ils génèrent près de 200 000 emplois directs et plus de 82 milliards d'euros de PIB par an.

**Contact Presse UAF :**

Carine Monéger-Chargée de communication-Tél : 01 40 65 15 06 – 06 66 62 70 93  
c.moneger@uaf.aeroport.fr. Site internet : [www.aeroport.fr](http://www.aeroport.fr)